



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lois

Question écrite n° 60803

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer. En effet, il semblerait que le décret prévu par le 2° du paragraphe III de l'article 25 de ladite loi n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu en la matière.

## Texte de la réponse

Le nouveau régime d'exonération de charges sociales tel qu'il est prévu par le 2° du paragraphe III de l'article 25 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 participe à la démarche de rationalisation et d'adaptation des dispositifs d'aide aux entreprises outre-mer, au même titre que les zones franches d'activité. Le décret d'application a d'ores et déjà été rédigé et a fait l'objet des arbitrages interministériels nécessaires. Il a été transmis aux assemblées délibérantes des collectivités d'outre-mer pour avis. Il a été publié au Journal officiel n° 0303 du 31 décembre 2009 sous la référence du décret n° 2009-1743 du 29 décembre 2009.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60803

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Outre-mer

**Ministère attributaire :** Outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 octobre 2009, page 9649

**Réponse publiée le :** 16 mars 2010, page 3137